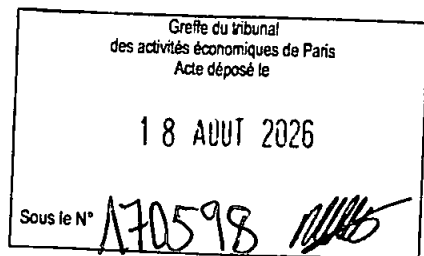


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/08/2026 - 170598 - 2008 B 26577 - 448 971 853 - 2POP



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

53 rue du Moulin des Prés

75013 PARIS

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud – BAT.L

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026**

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 94 990 € contre 90 516€ pour l'exercice précédent, ce qui montre une croissance de 4.94%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 95 100 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	978€
- le résultat d'exploitation est Déficitaire de :	2 664 €
- le résultat financier est Positif de :	49 976 €
- le résultat exceptionnel est :	NEANT
- l'impôt sur les bénéfices est :	NEANT

Le résultat fiscal ne tient compte d'aucune réintégration de charges non déductibles.

En conséquence, l'exercice se traduit par un Bénéfice net de **47 312 €**.

Nous sommes satisfaits car l'exercice se clos par un bénéfice comme l'exercice précédent. Nous maintiendrons nos efforts dans ce sens et espérons augmenter de nouveau notre activité en diversifiant notre clientèle afin d'obtenir un nouveau bénéfice à la clôture suivante.



II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours, malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons pouvoir augmenter à nouveau notre chiffre d'affaires au cours de cette année et obtenir de nouveaux contrats avec divers partenaires.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 47 312€.

✎ Affectation de la totalité de la somme soit 47 312€ (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud – BAT.L

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 47 312 €.

➤ Affectation de la totalité de la somme soit 47 312 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L223-19 du NCC.

VB

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €
67 rue Vergniaud – BAT.L
75013 Paris
RCS PARIS B 448 971 853

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU
CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes : NEANT

Le Gérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Bely', is written over the printed text 'Le Gérant,'.

SARL 2POP

SARL au capital de 8 000 €

67 rue Vergniaud – BAT.L

75013 Paris

RCS PARIS B 448 971 853

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux Mille Vingt-six,

Le 30 Juin, à 18H00,

Les associés de la société SARL 2POP, SARL au capital de 8 000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Madame GUICHARD Françoise épouse VERDIER, associée, propriétaire de :	8 PARTS
- Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier associé - gérant, propriétaire de :	<u>72 PARTS</u>
TOTAL:	80 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur VAN BELLINGHEN Olivier, Gérant, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 DECEMBRE 2025.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.



Puis, il donne lecture du rapport de la gérante et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de 47 312 €.

➤ Affectation de la totalité de la somme soit 47 312 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération de 33 200 euros que le gérant a perçu en qualité d'Associé-Gérant majoritaire pour l'exercice 2025, ainsi que les charges sociales qui y sont afférentes. Elle fixe sa rémunération à un montant équivalent pour l'exercice en cours en qualité de Gérant non salarié de la société.

Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le gérant aura droit à une éventuelle prime de bilan.

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.



ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **SARL 2POP**

S.A.R.L. au CAPITAL de 8 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	310 957 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	47 312 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT

III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) **FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :**

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2054 N
- Etat des amortissements :	N° 2055 N
- Etat des provisions :	N° 2056 N
- Etat des échéances de créances	N° 2057 N
- Etat des échéances des dettes	N° 2057 N
- Réévaluation	N° 2054 N

B) **JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :**

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) **INFORMATIONS GENERALES :**

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés exploitent un fonds de commerce qui a été créé par les associés.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

Aucune avance n'a été consentie aux associés.

La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Son capital de 8 000 € est divisé en 80 parts de 100 € chacune au 1^{er} Janvier 2025.

Son capital au 31 DECEMBRE 2025 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2058 C

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2058 C

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2POP		1 2				
Adresse de l'entreprise 67 RUE VERGNIAUD - BAT.L 75013 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 4 8 9 7 1 8 5 3 0 0 0 3 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	893	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	93 925	2 651
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	15 000	15 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 226	4 226	
TOTAL (II)		BJ	BK	116 696	94 818	21 878
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	Copies Certifiées Conformes	
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 884	17 884
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 708	8 708
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	230 000	230 000
Disponibilités		CF	CG	31 133	31 133	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 354	1 354	
	TOTAL (III)	CJ	CK	289 080	289 080	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	405 775	94 818	310 957
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :

✓ BML - VB

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	127 000		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	240 873		
	Report à nouveau	DH	(125 517)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 312		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	298 468	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 365		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	318		
	Instrument financier à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 234		
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 572		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	12 489		
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	310 957		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 489		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

VB

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL 2POP				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	94 990	FH		FI	94 990
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	94 990	FK		FL	94 990	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	111	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	95 100	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	726
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	20 415
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	94
	Salaires et traitements *						FY	45 539
	Cotisations sociales (10)						FZ	30 011
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements * (14)				GA	978
			- dotations aux dépréciations				GB	
							GC	
							GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GY	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	97 764
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 664)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	50 000
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
	Total des produits financiers (V)						GP	50 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	24
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	24
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	49 976	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	47 312	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

113

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2POP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD			
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	145 100		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	97 788		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	47 312		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	23 700
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A10 10 229	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11 13 471		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		